

# En marge de l'école [suite et fin]

Autor(en): **Wicht, Alphonse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 17

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038846>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'édition, où la thèse principale est en vente. La lecture leur fait tôt constater que les éloges décernés par les membres du jury universitaire sont pleinement mérités. Les deux ouvrages du regretté professeur sont réellement d'un grand intérêt ; sous une forme dont l'élégance n'est point déparée par l'exacte érudition, ils rendent compte de la marche des idées, de l'évolution qui s'est opérée peu à peu dans l'âme d'un écrivain, dont le paradoxal génie a exercé une énorme et néfaste influence ; ils témoignent surtout du beau talent littéraire, de la prodigieuse étendue de connaissances que possédait M. Pierre-Maurice Masson : deux points que je voudrais faire ressortir dans cette étude consacrée à la mémoire d'un maître, dont le souvenir reste profondément gravé dans l'âme de ses nombreux et reconnaissants auditeurs.

(A suivre.)

J. F.



## En marge de l'école

(Suite et fin.)

Dans nos campagnes, les compétences du régent sortent souvent, malgré lui, de leur cadre normal et prennent des proportions gênantes et pleines de tracasseries. Son nom résonne dans toutes les admonestations ; il est l'épouvantail chargé d'effrayer et de mettre à la raison toutes les meutes de polissons.

Pour bien jouer son rôle de grand *Lustucru* et être, dans toute la force du terme, « un bon régent », il devra protéger contre les entreprises audacieuses des jeunes vauriens l'herbe des prés, les légumes des jardins, les fruits des arbres, les plantations forestières, le domaine du syndic, le parc du châtelain, les granges et les étables, les clapiers et les poulaillers, les oiseaux et les poissons. Il sera appelé à intervenir partout où un mauvais petit drôle aura commis quelques déprédations. Les vieux bas de laine seuls seront rigoureusement soustraits à ses investigations et à ses enquêtes.

Mes collègues qui sont depuis de longues années dans la carrière pourraient nous en dire long sur ce chapitre. Ils auraient certainement à nous conter maintes anecdotes savoureuses qui illustreraient de façon suggestive ce fâcheux état de l'opinion publique que j'essaye de signaler et que je voudrais voir disparaître. Oyez celle-ci :

Un de mes amis reçut un matin — il y a de cela une paire

d'années — sous pli délicatement cacheté, un délicieux billet fleurant la violette, et dans lequel une bonne maman éplorée le priait de punir très sévèrement son petit démon de fils qui faisait son désespoir. Ce garçon qui, en classe, se montrait docile et appliqué, s'était conduit au logis d'une manière révoltante. Malgré les objurgations réitérées de sa tendre mère, il avait refusé obstinément, la veille au soir, de... je vous le donne en cent... de manger sa soupe. Et c'était le maître d'école qui devait le châtier de son péché de gourmandise. Le fait semble incroyable et pourtant il est authentique.

Qu'on veuille bien me permettre encore de transcrire, tel qu'il me le fut raconté, un incident — oh ! tout menu — arrivé récemment à un collègue. L'idyllique entrevue qui fait l'objet de son récit amusera peut-être plus d'un lecteur.

« J'étais au milieu d'une leçon, lorsque trois petits coups secs m'appelèrent à la porte de la salle. Je me trouvai en présence d'une personne d'âge respectable, aux allures de virago, dont le nez fortement arqué, les yeux en vrille et les lèvres pincées, vrais présages de tempête, m'inspirèrent dès l'abord une vague inquiétude.

« — C'est bien dans cette classe, me dit-elle, que se trouve le garçon Gérard X. ?

— Oui, Madame, désirez-vous lui parler ?

— Non, Monsieur. Je viens simplement vous avertir que vous avez là le plus mauvais garnement que jamais la terre a porté. »

Et comme je me récriais :

« — Oh ! ne protestez pas, je le connais mieux que vous, nous habitons la même maison. C'est du vrai gibier de prison. Tenez, je vais vous en convaincre en quelques mots. Je dois d'abord vous dire, Monsieur, que je m'appelle Mademoiselle Rose, un nom qui vaut bien le sien, je crois. Eh bien, figurez-vous que chaque fois qu'il me rencontre, ce mauvais drôle a l'effronterie de me dire d'un ton moqueur : Bonjour, la belle Rose !

— Ce salut n'a rien de particulièrement offensant, hasardai-je timidement ; toutefois, si vous le considérez comme injurieux, vous ferez bien d'administrer au coupable une paire de taloches, ou, ce qui serait préférable, de vous plaindre à son père.

— Des taloches ; mais je lui en ai servi à la douzaine ; le petit singe n'a pas l'air de les sentir. Quant au père, il est plus insolent que son rejeton, c'est un vrai bandit qui a menacé de me précipiter dans la cage d'escalier la première fois que je me présenterai chez lui...

— Dans ce cas, Mademoiselle, vous devriez vous adresser directement à la police ; je n'ai pas le pouvoir de faire régner la concorde et d'assurer la paix entre locataires. »

J'en avais dit assez pour mettre en ébullition tout le fiel de Mademoiselle Rose.

« — Vous ne connaissez pas votre devoir, Monsieur. Vous devez punir ce polisson et lui apprendre à respecter les voisins. On ne vous paie pas pour rien. Quelle génération de petits monstres on élève de nos jours dans les écoles ! On ne protège plus les honnêtes gens. Mais, prenez garde ! je m'adresserai à l'autorité supérieure. Il faudra bien que les choses changent. »

Tout en scandant ces mots, Mademoiselle Rose brandissait un doigt menaçant et me foudroyait d'un grand air de mépris.

Je jugeai opportun de battre prudemment en retraite et je fermai la porte au nez de l'insolente belle qui s'en retourna à ses rosiers furieuse et déconfite.

Cette anecdote nous fournit un échantillon de la mentalité de beaucoup de gens. L'instituteur est la tête de Turc sur qui chacun peut, sans danger, faire retomber tout le poids de ses ressentiments. Querelles de ménage, querelles de voisinage, querelles de rue, méfaits de toutes sortes ont leur déversoir à l'école. L'instituteur devrait, sinon prévenir, du moins réprimer et châtier toutes les fredaines, toutes les incartades, tous les esclandres, tous les délits commis par l'enfance.

C'est là une prétention exorbitante et ridicule, et il est temps que le maître d'école se débarrasse de cet épineux fagot de responsabilités dont on aimerait le charger. A accepter le rôle de grand justicier local, à vouloir être l'impitoyable pourfendeur de tous les jeunes malandrins, de tous les galopins en rupture de ban, il ne récoltera, eût-il la sagesse de Salomon, qu'animosités et tracasseries.

Le grand rouage de la société n'est-il pas la famille ? Quelle mission laisse-t-on aux parents ? Ne sont-ils pas, devant Dieu et devant les hommes, directement responsables de leur progéniture ? Quand ils méconnaissent leurs devoirs, quand ils se désintéressent de la conduite de leurs enfants, quand ils les soutiennent envers et contre tous, est-ce l'instituteur qui doit en pâtir et suppléer à leur faiblesse et à leur insuffisance ? Non, si cuirassé serait-il d'endurance et de mansuétude, il serait bientôt submergé de besogne et de soucis. Qu'il se cantonne donc dans ses attributions scolaires ; elles suffisent abondamment à absorber son activité et à mettre à l'épreuve son ardeur et sa perspicacité. Qu'on ne

songe pas à faire de lui un policier ou un croque-mitaine. Chacun son métier et les écoliers seront bien gardés.

Alphonse WICHT.



## A travers les comptes rendus de nos instituts

(Suite et fin.)

### **Ecole secondaire de jeunes filles de la ville de Fribourg**

On va, paraît-il, soumettre le programme du brevet à une refonte, non parce qu'il est essentiellement défectueux, mais parce que l'expérience suggère d'y apporter quelques nouvelles améliorations. Il serait donc opportun de ne pas le dresser en ne considérant que son objet direct, mais de le mettre en harmonie avec d'autres, et d'adapter le programme des études de brevet à celui qui concerne l'enseignement commercial et à celui qui conduit à l'obtention du diplôme de baccalauréat littéraire.

Ce n'est pas à ce seul point de vue que nous saluons l'élaboration prochaine d'un nouveau programme d'examen de brevet. L'enseignement de certaines sciences, particulièrement de l'histoire et de la géographie, a fait des progrès dont il faut tenir compte ; celui de quelques autres est encore pénétré d'une routine qu'il faut éliminer, et tels examens restent assujettis à des traditions irraisonnées.

Pour parler de la langue maternelle, nous verrions avec plaisir qu'on fit une coupe très large dans les préceptes littéraires, à l'effet d'en retrancher quantité de distinctions, de définitions et d'énumérations, complètement oiseuses, et de ne retenir de ces préceptes littéraires que ce qui apprend à écrire ou ce qui est utile pour classer les œuvres des auteurs. Si les manuels de préceptes littéraires n'existaient pas, l'enseignement de la langue n'en souffrirait aucunement, car la langue s'apprend par la rédaction et par les textes. Le professeur doit former à penser, à exprimer des pensées correctement et dans une suite logique.

Une anomalie qu'il serait heureux de faire disparaître du programme du brevet est celle qui lie l'exercice de diction à l'exercice de compte rendu. A l'examen, le candidat est invité à lire une trentaine de lignes d'un texte qu'on lui présente. On juge là sa diction, c'est-à-dire les qualités réunies de la prononciation, de l'articulation et de la lecture expressive. Aussitôt, le candidat procède au compte rendu ; il est censé exposer ce qu'il a lu et non le redire à peu près textuellement. Des questions peuvent ensuite être posées sur les idées principales, leur liaison, le sens des mots. Nous n'avons rien à critiquer dans cette façon de comprendre le compte rendu ; nous souhaitons simplement qu'on ne la réduise pas à la machinale reproduction qui s'observe aux examens pédagogiques des recrutables et qui ne met, pour ainsi dire, en jeu que la mémoire. Mais nous nous élevons vivement contre